

(Re)penser le village de demain



Dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord



Introduction générale

Chaque année en France, ce sont 24 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui disparaissent au profit de l'urbanisation, dont 60% dans les petites et moyennes communes. Inexorablement consommé, **le sol est pourtant une ressource naturelle limitée et fragile**. Sa préservation est essentielle pour garantir la pérennité des activités, la sécurité alimentaire, préserver la biodiversité et lutter contre le changement climatique.

Comment concilier développement urbain et préservation de l'environnement ? Comment favoriser une urbanisation plus dense et moins étalée tout en préservant le patrimoine naturel et bâti ? Comment redonner vie à nos centres-villages et revitaliser nos territoires ruraux et de moyenne montagne ? Autant de questions auxquelles il va falloir répondre pour construire un avenir durable pour notre territoire.

Valorisation des initiatives collectives, économiques et associatives, partages d'expériences, mise en réseau des savoirs et savoir-faire, partenariats autour des compétences techniques, de nombreuses solutions ambitieuses et démonstratives existent pour répondre aux enjeux contemporains du XXI^e siècle.

Ces livrets thématiques ont donc pour vocation de **fournir des outils concrets** et des pistes de réflexion pour les élus et les habitants des Vosges du Nord, afin de mettre en oeuvre une sobriété foncière et répondre aux enjeux du changement climatique.

Sommaire :

Production et attractivité	05
Patrimoine bâti et enveloppes urbaines	21
Espaces publics et mobilités	37
Biodiversité et nature dans le village	53

Production et attractivité



Dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord



Un guide à destination des élus

Introduction

Encourageons **l'implantation d'entreprises** dans nos patrimoines, le développement de micro-pépinières et de services innovants, ainsi que les circuits courts et les lieux partagés, pour **stimuler l'activité locale**, générer de la valeur et dynamiser nos territoires.

En misant sur un **tourisme durable et créatif**, associé à la transition énergétique et à une gestion responsable de l'eau, inscrivons nos actions dans le long terme en répondant aux enjeux du changement climatique.

Faisons évoluer nos pratiques pour **repenser notre attractivité** grâce à une production relocalisée, innovante et créative portée par toutes les générations du territoire. **Transmettons nos savoirs et savoir-faire** aux jeunes dans un territoire accueillant, accessible et dynamique.

Sommaire :

Favoriser l'installation économique.....	08
L'expérimentation d'un lieu collectif.....	10
Créer des circuits-courts	12
Pour un tourisme durable et créatif.....	14
Tendre vers la transition énergétique.....	16
Ménager la ressource en eau.....	18

Favoriser l'installation économique



Micro-artisanat, petites entreprises et indépendants

CONSTATS :

L'entrepreneuriat local et l'artisanat sont des moteurs essentiels pour redynamiser les territoires ruraux, en améliorant à la fois l'attractivité économique et la qualité de vie des habitants. Les ressources et savoir-faire territoriaux, qu'ils soient agricoles, artisanaux ou culturels, représentent un levier puissant pour créer une économie ancrée dans le territoire local, au service des populations.

OBJECTIFS :

- Accompagner les porteurs de projets avec des outils adaptés : conseils, accès au haut débit, PLU(i) flexible et plateformes telle que la « Bourse aux locaux ».
- Mutualiser les coûts et les efforts via des SCI locales, afin de rénover et gérer collectivement des espaces dédiés aux activités et services.
- Structurer les filières locales, en créant des réseaux d'entrepreneurs et en organisant des événements pour promouvoir les productions et les savoir-faire du territoire.



Thématiques

Attractivité
Patrimoine bâti
Mutation des usages



Pour qui ?

Communes
Propriétaires privés



Partenaires

Communautés des communes
PNR des Vosges du Nord
Départements 57 & 67
Région Grand Est
CCI et CMA
GAL Leader Vosges du Nord
et Sarreguemines

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Adapter le PLUi, afin d'autoriser la mixité logements/activités, de cibler les espaces sous-utilisés et à anticiper les questions de mobilités (stationnement, accès, etc.).
- Développer une stratégie communale intégrant activités, services et commerces, en mobilisant outils fonciers (EPF, SCI), les structures d'accompagnement et les acteurs économiques volontaires.
- Expérimenter des projets pilotes - coworking, tiers-lieux, réhabilitation de friches - pour créer des modèles innovants et reproductibles.

RÉFÉRENCES :



Groupement d'associations pour mutualiser leurs bureaux, Les Lococotiers, Ambert (63)



Réhabilitation d'une ancienne ferme en bureaux et ateliers d'artistes, réalisé par un propriétaire privé, Diedendorf (67), ©CH.HAMM

Expérimentation d'un lieu collectif



CONSTATS :

Dans de nombreuses communes, certains bâtiments d'envergure sont aujourd'hui sous-utilisés ou laissés à l'abandon : anciens équipements publics, édifices patrimoniaux, ateliers ou commerces fermés.

Ces espaces constituent un terrain idéal pour expérimenter un « lieu collectif ouvert à toutes et tous et accueillant des activités d'intérêt général : production, services, lien social, animation culturelle...

OBJECTIFS :

Acquérir du foncier et des espaces vacants pour des projets collectifs afin de créer des solidarités à plusieurs niveaux :

- Tertiaire et associatif : bureaux, salles de réunions et de séminaires, accès à du matériel informatique et au haut-débit.
- Social et intergénérationnel : services à la personne (accueil de jour), halte-garderie, relais santé.
- Culturel et créatif : médiathèque, micro-cinéma, ateliers, expositions, petite scène.
- Commercial : café-klatsch, café de pays, relais de distribution de produits locaux, paniers-repas.



Thématiques
Solidarités
Patrimoine bâti



Pour qui ?
Communes
Associations



Partenaires
Communautés de communes
PNR des Vosges du Nord
Propriétaires publics et privés
Envirobot Grand Est
Fonds de dotation
Associations
Acteurs du foncier (EPF Alsace, EPF Grand-Est, ...)

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Mobiliser des modèles économiques éprouvés, par exemple au moyen d'une foncière dédiée, capable de collecter des fonds de dotation auprès de donateurs et de partenaires afin d'acquérir un lieu collectif.
- Mettre en place un bail emphytéotique (30 à 99 ans), permettant au propriétaire légal de conférer des droits réels aux gérants et aux usagers.
- Créer une structure juridique (association, coopérative, SCIC...) pour encadrer les usages et la gestion, avec une convention définissant les rôles et responsabilités.
- S'appuyer sur des réseaux et labels (tiers-lieux, pôles d'excellence rurale, incubateurs territoriaux...), afin de renforcer la crédibilité du projet et faciliter l'accès à des financements.

RÉFÉRENCES :



Organisation de ciné-débat
- Cinéma Amitié +, MJC,
Wingen-sur-moder (67)



Animations, expositions,
spectacles à Ecurey Pôles d'avenir,
Montier-sur-saulx (55), 2015

Créer des circuits-courts

Valoriser la production agricole



CONSTATS :

Notre territoire dispose d'une grande diversité de productions agricoles : vergers, maraîchages, cultures céréalières, élevages (bovins, ovins, caprins, aviculture...).

Historiquement, ces productions assuraient une part importante de l'alimentation locale et de l'économie rurale. Aujourd'hui, leur préservation et leur développement constituent un levier majeur pour renforcer l'autonomie alimentaire, soutenir les filières locales et structurer un plan alimentaire territorial. Ces activités contribuent également à l'entretien d'un paysage vivant et à la formation d'une ceinture verte autour des communes.

OBJECTIFS :

- Préserver, entretenir et valoriser durablement les espaces agricoles existants : vergers, jardins, terres cultivées, prairies d'élevage.
- Maintenir et développer des points de vente en lien direct avec les producteurs.
- Créer des lieux de transformation et de conservation des produits : pressoir, conserverie, minoterie, cave, distillerie, atelier de découpe, fromagerie...
- Faciliter l'implantation et le maintien des exploitants agricoles, maraîchers, céréaliers et éleveurs, tout en structurant la vente directe.



Thématiques

Production alimentaire
Nature
Biodiversité



Pour qui ?

Communes
Associations
Habitants
Jeunes agriculteurs



Partenaires

Région Grand Est
Agence Nationale de la
Cohésion des Territoires (ANCT)
Terre de Liens Vosges du Nord
Chambres d'agriculture
GAL Leader Vosges du Nord et
Sarreguemines

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Soutenir la création ou le développement d'AMAP locales, et approvisionner les cantines scolaires ou municipales en produits biologiques et locaux.
- Organiser des mini-marchés paysans ou des points de vente collectif ou ambulants.
- Adapter le zonage des documents d'urbanisme (PLU, PLUi), afin de préserver les terres agricoles stratégiques (fertilité, proximité de l'eau).
- Recourir au bail rural environnemental, afin de consolider des pratiques agricoles durables.

RÉFÉRENCES :



L'Arbocal - conserverie du
Piémont des Vosges du Nord,
Weiterswiller (67)



**Les LOGES
en JOSAS**

La ferme des Loges - projet maraîcher
soutenu par la municipalité -
Les Loges en Josas (78), 2022



Atout : Identifier et valoriser un réseau de producteurs qualifiés.

Pour un tourisme durable et créatif



Thématiques
Tourisme durable
Attractivité
Patrimoine bâti



Pour qui ?
Communes



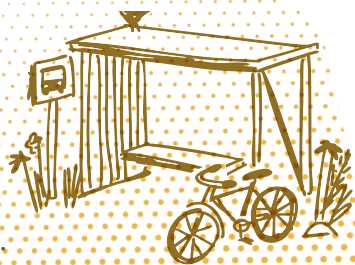
Partenaires
Communautés de communes
PNR des Vosges du Nord
Départements 57 & 67
Région Grand Est
Office de tourisme
Les commerces et services locaux
Les propriétaires publics et privés

CONSTATS :

Les Vosges du Nord possèdent un patrimoine naturel, culturel et bâti remarquable : paysages préservés, architecture unique, savoir-faire artisanaux, musées, festivals. Le développement d'un tourisme durable permet de proposer une expérience immersive, respectueuse du rythme local, mettant en avant la rencontre, l'authenticité et la richesse du territoire. Ce tourisme allie découverte de la nature, immersion culturelle et valorisation du patrimoine, afin de créer des expériences uniques pour les visiteurs comme pour les habitants.

OBJECTIFS :

- Développer et promouvoir la qualité de l'hébergement (y compris chez l'habitant) et une réhabilitation mettant en valeur les savoir-faire locaux.
- Consolider le maillage d'itinéraires variés (randonnées pédestres, circuits vélo, balades équestres, avec des relais depuis les gares) afin d'inviter le visiteur à devenir un acteur de son séjour, en participant à des expériences immersives : ateliers de savoir-faire, chantiers collaboratifs, balades thématiques guidées.
- Construire des offres thématiques : arts du feu, santé et bien-être, découverte rurale, tourisme architectural, nature et visites culturelles.
- Développer un tourisme basé sur le savoir-faire local, dont les métiers de bouche et les activités créatives (artisanat, arts, gastronomie, agriculture).



OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Créer, en lien avec les sites majeurs d'accueil touristique, des circuits nature-culture-patrimoine combinant randonnées ou balades à vélo avec des étapes chez les artisans, producteurs et dans les sites et les musées.
- Utiliser la culture comme vecteur de notoriété : valoriser les festivals locaux, les événements d'exception, les musées et les lieux culturels remarquables dans la promotion touristique.
- S'appuyer sur les Offices de tourisme, l'association Atouparc, le Massif des Vosges, les agences départementales du tourisme...

RÉFÉRENCES :



Dispositif d'interprétation des patrimoines, Studio Cynara, Erching et Obergeilbach (57), 2023



AMI « Un archi pour mon gîte »,
PNR des Vosges du Nord,
2023-2025

Les énergies renouvelables

Tendre vers la transition énergétique

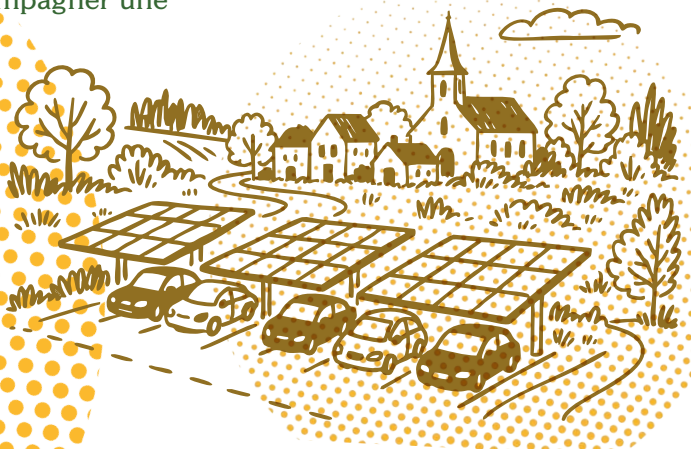


CONSTATS :

Le territoire des Vosges du Nord bénéficie de ressources en énergies renouvelables (éolien, géothermie, bois). Nous devons aussi contribuer aux efforts collectifs pour atteindre 100% des consommations du territoire en production d'énergies renouvelables à horizon 2050. Cependant, il faut rester attentif à la précarité énergétique, liée au bâti ancien et au faible revenu moyen, qui touche entre 14 et 17% des ménages, selon les secteurs.

OBJECTIFS :

- Mettre en œuvre une stratégie pour maîtriser les besoins énergétiques de tous les patrimoines y compris les équipements publics.
- Limiter l'usage de matériaux ayant un bilan en énergie grise défavorable, tout en promouvant des ressources biosourcées, si possible locales.
- Se mobiliser pour accompagner une production efficiente d'énergie renouvelable, en limitant son impact environnemental.
- Vérifier l'opportunité de réaliser des réseaux de chaleur.



Thématiques

Attractivité
Production
Patrimoine bâti
Paysage



Pour qui ?

Communes
Communautés de communes
Acteurs de l'énergie



Partenaires

PNR des Vosges du Nord
Départements 57 & 67
Région Grand Est
PETR Alsace Nord et
Pays de Saverne
DRAC
ADEME

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Application du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), en lien avec une évaluation locale des besoins énergétiques.
- Constituer une centrale villageoise solaire, en créant des partenariats afin de mobiliser les surfaces de toitures existantes.
- Participer aux séquences de sensibilisation et d'éducation, tout en assurant un conseil aux porteurs de projets.

RÉFÉRENCES :



Plateforme Éco-rénover,
«Comprendre, pratiquer et
encourager l'éco-rénovation»,
PNR des Vosges du Nord



SAS Centrales
Villageoises - projet
d'auto-consommation
énergétique, Pays de
Saverne (67), 2017



Formation des professionnels de
l'éco-rénovation, PNR des Vosges
du Nord et Institut National des
Sciences Appliquées de Strasbourg

Partage de l'eau entre les besoins



Agriculture, tourisme et habitants



CONSTATS :

Le bouleversement climatique impose de repenser l'approvisionnement et la gestion de l'eau afin, de préserver durablement les ressources naturelles et de protéger l'environnement. La santé humaine, la sécurité alimentaire et le bon fonctionnement des écosystèmes dépendent directement d'une eau disponible et de qualité.

OBJECTIFS :

- Porter une stratégie volontariste pour conserver l'eau à la parcelle et valoriser toutes les formes de récupération, tout en intégrant la gestion des eaux pluviales.
- Garantir un accès à une eau de qualité y compris en période de sécheresse.
- Réduire fortement les risques de pollution des eaux superficielles et souterraines.
- Favoriser une gestion intégrée de l'eau, reliant les usages agricoles, urbains, industriels et environnementaux.



Thématiques

Santé
Ressources
Sécurité alimentaire



Pour qui ?

Communes
Communautés de communes



Partenaires

PNR des Vosges du Nord
SIEARR
Agence de l'Eau Rhin-Meuse
SDEA

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Mettre en oeuvre le dispositif « Commune Nature » et adopter des règlements locaux encourageant la préservation, la non-pollution, la limitation du gaspillage et la gestion responsable de l'eau.
- Partager et diffuser les résultats de qualité de l'eau auprès des habitants et des acteurs locaux.
- Organiser un "plan eau" participatif, permettant à chacun (habitants, entreprises, collectivités) d'investir dans des équipements économeurs ou des systèmes de valorisation (récupérateurs d'eau de pluie, réutilisation des eaux grises...).
- Intégrer au PLU(i) des mesures de prévention contre les inondations et les coulées de boue ; prévoir des zones d'expansion de crues pour limiter l'impact dans les secteurs urbanisés.
- Encourager les solutions fondées sur la nature : restauration des zones humides, plantation de haies et végétalisation pour améliorer l'infiltration et réduire le ruissellement.

RÉFÉRENCES :



Mission de suivi de la qualité des cours d'eau, PNR des Vosges du Nord



Aides et guides pratiques pour le déracordement et la récupération des eaux pluviales, Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (57 & 67)

Patrimoine bâti et enveloppes urbaines

2



Dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord



Un guide à destination des élus

Introduction

La **préservation du patrimoine bâti et de la morphologie urbaine d'un village** revêt une importance capitale pour maintenir la qualité de vie de ses habitants.

Chaque territoire rural se distingue par **des typologies urbaines et architecturales uniques, façonnées par l'utilisation des ressources locales** telles que le bois et la pierre, ainsi que par l'adaptation aux contraintes environnementales spécifiques comme le vent, la topographie et la nature du sol. Ces constructions témoignent de savoir-faire ancestraux et de techniques originales qui ont évolué au fil des générations. Les paysages urbains qui en résultent, forment un patrimoine inestimable, reflet de l'histoire et de la culture locale.

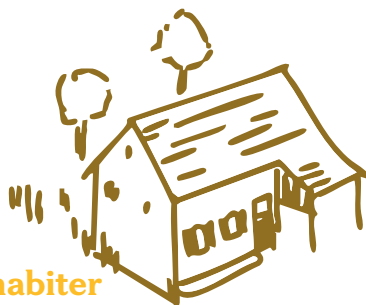
Préserver ce patrimoine, c'est non seulement honorer le passé, mais aussi **garantir un cadre de vie authentique et harmonieux pour les générations futures**. En intégrant ces éléments dans les projets de revitalisation, les villages peuvent concilier modernité et tradition, tout en **renforçant leur attractivité et leur cohésion sociale**.

Sommaire :

Investir le bâti vacant	24
Accompagner les porteurs de projets	26
Valoriser les savoir-faire	28
Patrimoine et tourisme.....	30
Produire un inventaire.....	32
Connaître le patrimoine	34

Investir le bâti vacant

Pour de nouvelles formes d'habiter



CONSTATS :

Le bâti ancien demande une veille rigoureuse et un entretien régulier, pour être préservé. La vacance du bâti ancien peut causer une accélération de sa dégradation, mais aussi un sentiment de désertification des centres-bourgs et de déclin rural, entraînant un cercle vicieux pour une commune (perte de population, fragilisation de l'économie, frein pour l'investissement).

OBJECTIFS :

- Retrouver une dynamique résidentielle attractive.
- Permettre la préservation du bâti ancien.
- Faire émerger les opportunités locatives.
- Proposer de nouvelles manières d'habiter le bâti ancien.
- Diminuer le taux de bâtis vacants.



Thématiques
Patrimoine bâti
Dynamisation du
centre-bourg



Pour qui ?
Communes



Partenaires
Communautés de communes
PNR des Vosges du Nord
Départements 57 & 67
Région Grand Est
Établissement Public Foncier

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

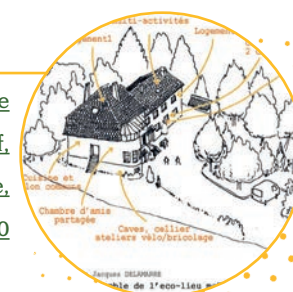
- Utiliser et mettre à jour régulièrement la base de données du bâti vacant, afin de tenir les propriétaires informés :
 - Appliquer des leviers financiers incitatifs ou dissuasifs (subventions, taxes...) sur les bâtis (en rénovation, en transformation, vacants...).
 - Faire des propositions d'actions ou de déclaration de mise en péril.
- Organiser une veille régulière, afin de surveiller la vitesse de dégradation du bâti vacant.
- Élaborer des opportunités de mutabilité (programmes cohérents, budgets accessibles, etc.).
- Accompagner les porteurs de projets (cf. Fiche action n°2).

RÉFÉRENCES :



Réhabilitation d'une ancienne maternité en habitat collectif.
Collectif Materre.
La Broque (67), 2020

Réhabilitation d'une ancienne ferme Peniat en habitat participatif, SCA
Peniat, Auch (32), 2021



Point de vigilance : La mise en place d'un permis de démolir (PLU) et d'un cahier des charges (stratégie de préservation du patrimoine) permet d'éviter des projets incohérents avec le tissu urbain du centre ancien.

Accompagner les porteurs de projets

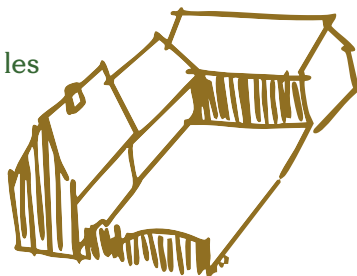


CONSTATS :

La rénovation et la réhabilitation du bâti répondent efficacement aux enjeux de sobriété foncière et de réemploi. Néanmoins, de nombreux freins sont régulièrement soulevés, comme le coût financier, la difficulté à trouver des artisans qualifiés ou encore la difficulté d'accès aux connaissances nécessaires.

OBJECTIFS :

- Guider les particuliers et les communes dans les démarches d'obtention des aides publiques.
- Maîtriser les coûts d'un chantier.
- Valoriser les outils d'informations existants.
- Faciliter l'accès à des financements divers.
- Faire le lien avec les professionnels qualifiés.



OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

Renforcer les connaissances et multiplier les contacts pour faciliter le passage à l'acte :

- Proposer des formations à l'éco-rénovation pour les particuliers.
- Renforcer le réseau éco-rénovation et « l'annuaire des pros. » avec les artisans locaux.
- Développer l'auto-réhabilitation accompagnée.
- Créer des partenariats avec les acteurs de l'immobilier (agents immobiliers, notaires, banques).



Thématiques
Patrimoine bâti
Savoir-faire



Pour qui ?
Communes
Porteurs de projets privés



Partenaires
Communautés de communes
PNR des Vosges du Nord
Départements 57 & 67
Région Grand Est
Envirobat Grand Est
Eco-quartier Strasbourg
Professionnels et artisans
Acteurs de l'immobilier

Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets sur les volets techniques et financiers :

- Faciliter l'accès à l'information en mairie (documentation disponible, information régulière des agents et élus, etc.).
- Faciliter l'accès aux financements : renforcer l'accompagnement pour les démarches (contacts, conditions, documents à fournir, etc.).
- Créer un réseau d'ambassadeurs de la rénovation, dont les missions pourraient être : informer, sensibiliser, développer les financements participatifs (cagnottes, dons réguliers, événements solidaires, etc.), organiser le groupement de commandes.
- Faciliter la création de copropriétés ou de colocations, avec la création de guides d'accompagnement juridique, financier et technique.

RÉFÉRENCES :



Évènement « Osez Joinville »,
Municipalité de Joinville (52), 2019



Stage « Mettez la main à la pâte » -
Béton de chanvre, PNR des Vosges du
Nord, Neuwiller-lès-Saverne (67), 2017



Point de vigilance : Rester attentif à la spéculation immobilière.

Valoriser les savoir-faire



CONSTATS :

La rénovation pérenne et efficace demande des savoir-faire et des connaissances particulières, nécessitant d'être en contact avec des professionnels qualifiés.

OBJECTIFS :

- Valoriser les outils d'informations et de formations existants.
- Faire le lien vers les professionnels qualifiés.
- Éveiller la curiosité des particuliers sur les matériaux et sur les techniques traditionnelles.

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

Faire le lien :

- Renforcer le réseau éco-rénovation et « l'annuaire des pros » avec les artisans locaux.
- Organiser des journées « portes ouvertes » chez les artisans et/ou un forum des artisans locaux.
- Développer un maillage d'artisans qualifiés à l'échelle de l'intercommunalité.

Former :

- Diffuser le dispositif d'accompagnement à la rénovation du bâti ancien « Mut'archi » porté par le PNR.
- Sensibiliser les artisans locaux sur les enjeux du bâti ancien.



Thématiques
Patrimoine bâti
Techniques et
savoir-faire



Pour qui ?
Communes



Partenaires
Communautés de communes
PNR des Vosges du Nord
Départements 57 & 67
Région Grand Est
Professionnels et artisans
Acteurs de l'immobilier
Centres de formation aux
métiers du BTP

Favoriser l'installation :

- Développer des avantages pour les artisans qui pratiquent les principes de l'éco-rénovation.
- Rendre la commune attractive avec un (ou plusieurs) projets exemplaires.
- Proposer un contrat d'installation pour les artisans qui ont de bonnes pratiques ou qui ont suivi une formation à l'éco-rénovation.

Communiquer :

- Valoriser les outils numériques d'informations existants.
- Diffuser les informations sur les chantiers participatifs/chantiers écoles.

RÉFÉRENCES :



Stage « Mettez la main à la pâte »
- Enduit terre, PNR des Vosges du
Nord, Sturzelbronn (57), 2023



Plateforme Éco-rénover,
« Comprendre, pratiquer et
encourager l'éco-rénovation »,
PNR des Vosges du Nord



Atouts : Identifier et valoriser un réseau d'artisans qualifiés.

Patrimoine et tourisme

Pour un tourisme ancré et respectueux



CONSTATS :

Le développement touristique dans le bourg et son patrimoine bâti permet de valoriser les savoir-faire du territoire. Vecteur d'un développement économique local, ce patrimoine à vocation touristique peut faire l'objet de différentes labellisations.

OBJECTIFS :

- Promouvoir le territoire et son patrimoine culturel.
- Valoriser le tourisme durable.
- Dynamiser l'économie locale.
- Obtenir le label "Petite cité de caractère" ou autre label culture.



OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Organiser la visite de quelques « petites cités de caractères » et rencontrer des élus porteurs du projet.
- Trouver des porteurs de projets d'hébergements touristiques :
 - Diffuser le dispositif Mut'archi (conseils du PNRVN pour l'éco-rénovation du bâti ancien) dans la commune.
 - Diffuser aux porteurs de projets le guide « Pas à pas pour la création d'un hébergement touristique dans du bâti ancien ».
- Créer un point d'informations touristiques de la commune (activités, randonnées, restaurants, ...).



Thématiques

Patrimoine bâti
Techniques et savoir-faire
Développement
touristique



Pour qui ?

Communes
Communautés de
communes



Partenaires

PNR des Vosges du Nord
Départements 57 & 67
Région Grand Est
PETR Alsace Nord et Pays de
Saverne
Office de tourisme
DRAC
Les commerces et services locaux

- Favoriser le développement d'activités culturelles, avec la création d'un lieu d'exposition.
- Mettre en place une stratégie d'entretien et de valorisation des bâtis publics et privés (sensibilisation et incitation à rénover auprès des propriétaires privés, accompagnement, activer des leviers financiers incitatifs ou dissuasifs, développement de la réglementation, etc.).
- Créer un Site Patrimonial Remarquable (SPR), se rattacher à la démarche « Villes et Pays d'art et d'histoire », déjà mise en œuvre dans la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
- Favoriser l'installation de lieux d'activités (petits commerces, café, etc.) dans la commune, avec des outils fiscaux incitatifs (exonération de taxes la première année, communication, aides à la rénovation d'un local, etc.).
- Entretenir et valoriser l'espace public (cf. Fiches espaces publics).

RÉFÉRENCES :



Bitche et Bouxwiller sont labellisées

« Petite cité de caractère » (57 & 67)



AMI « Un archi pour mon gîte »

PNR des Vosges du Nord

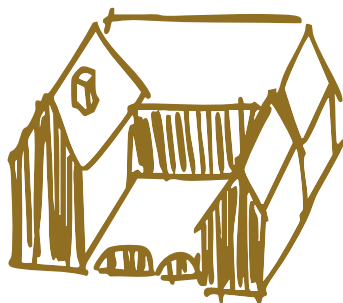
2023-2025



Point de vigilance : Le sur-développement touristique impacte la biodiversité et la qualité de l'expérience de visite.

Produire un inventaire

Pour une stratégie foncière et des actions efficaces



CONSTATS :

Les patrimoines bâtis constituent la silhouette et l'identité d'une commune. En avoir une bonne connaissance est indispensable afin de les préserver. Une stratégie foncière doit être anticipée pour, d'une part, connaître le potentiel disponible dans la commune et, d'autre part, ne pas risquer la destruction des patrimoines bâtis.

OBJECTIFS :

- Connaître les patrimoines bâtis sous différentes thématiques.
- Identifier la silhouette urbaine construite par l'ensemble des bâtis de la commune.
- Identifier les différents potentiels de développement au sein d'une parcelle bâtie : surfaces mutables, bâtis vacants, surfaces densifiables, accessibilité de la parcelle, potentiel d'accueil des stationnements.
- Identifier la nature des sols (artificialisés, naturels), la présence de petits patrimoines (fontaines, puits, bancs, etc.) et le rapport à la rue (clôtures, porches, portails, etc.).



Thématiques

Patrimoine bâti
Urbanisme
Paysage



Pour qui ?

Communes
Communautés de communes



Partenaires

PNR des Vosges du Nord
Départements 57 & 67
Région Grand Est
PETR Alsace Nord et Pays de Saverne
Service Régional de l'Inventaire
Établissement Public Foncier
Habitants et associations

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Mise en œuvre de la méthodologie élaborée par le PNR des Vosges du Nord.
- Co-construction de l'inventaire avec les habitants et les associations du village.
- Constitution d'une base de données SIG (système d'information géographique) à plusieurs entrées :
 - Urbanisme : dents creuses, friches, parcelles, etc.
 - Patrimoine : bâtiments remarquables et ordinaires.
 - Usages : bâtis vacants, bâtis mutables, enveloppes urbaines, occupations des sols, zones densifiables, etc.
- Partenariat à échelle élargie (intercommunalité, PETR, ...) pour mutualiser les coûts et le temps de mise en œuvre.

RÉFÉRENCES :



Atlas du patrimoine bâti,
PNR du Vexin français,
Longuesse (78), 2017-2018



Inventaire thématique, PNRVN -
Service Régional de l'Inventaire,
Lorentzen (67), 2007



Point de vigilance : Identifier les maisons en pierre, qui ont aussi leur rôle dans le paysage du village.

Connaître le patrimoine bâti

Pour valoriser des pratiques vertueuses



CONSTATS :

Les patrimoines bâtis ordinaires ne sont pas toujours reconnus à leur juste valeur. Les fermes traditionnelles font l'objet d'un regain d'intérêt et d'une volonté de mise en valeur. Néanmoins, les techniques modernes sont peu compatibles avec les matériaux traditionnels. Le bâti ancien demande des connaissances et des pratiques en adéquation avec les enjeux de préservation.

OBJECTIFS :

- Faire connaître le patrimoine bâti et les enjeux de sa préservation.
- Mettre en valeur l'organisation spatiale du bâti de la commune et son impact sur le paysage.
- Inciter à rénover et à vivre dans le bâti ancien.
- Éveiller la curiosité pour les nouvelles manières d'habiter le bâti ancien.
- Mettre en valeur les projets de rénovation exemplaires.



Thématiques
Patrimoine bâti
Urbanisme
Paysage



Pour qui ?
Communes
Communautés de communes



Partenaires
PNR des Vosges du Nord
Départements 57 & 67
Région Grand Est
Service Régional de l'Inventaire
CAUE 57 & 67

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Poursuivre l'accompagnement technique et financier des particuliers qui rénovent.
- Animer des ateliers de sensibilisation à l'amélioration/rénovation thermique et de découverte des matériaux.
- Organiser un inventaire participatif, qui serait ensuite accessible en libre consultation.
- Organiser des visites de projets exemplaires.
- Créer une exposition sur les patrimoines remarquables de la commune, en s'appuyant sur les données du Service Régional de l'Inventaire.
- Créer un baromètre « ma rénovation réussie », avec des indicateurs de faisabilité pour permettre aux particuliers d'avoir conscience de leurs capacités d'auto-réhabilitation.

RÉFÉRENCES :

Atelier de formation -
Malle éco-rénover, PNR
des Vosges du Nord, 2014



Réhabilitation d'une ferme, porteur de
projet privé accompagné par le PNR
des Vosges du Nord, Hunsbach (67)

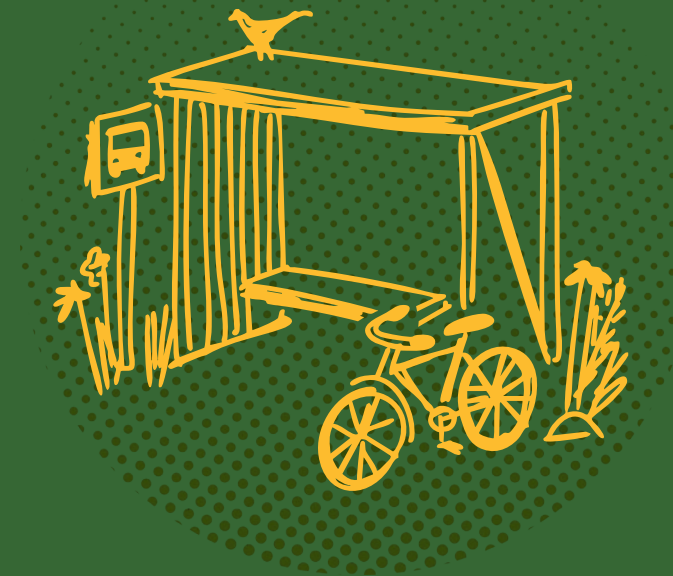


Point de vigilance : La connaissance commune doit être entretenue sur le long terme pour que son efficacité perdure.

Espaces publics et mobilités

3

Dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord



Un guide à destination des élus

Introduction

Les espaces publics et de mobilité constituent le socle du vivre-ensemble communal. Bien au-delà de leur fonction circulaire, ils contribuent à l'identité des villages, créent les conditions de la rencontre et de la cohésion sociale, et participent directement à leur attractivité.

Dans un contexte législatif de densification progressive des villages, le maintien et la **qualité de ces espaces** deviennent essentiels pour préserver le cadre de vie des habitants. Végétaliser, aménager des lieux de respiration, sécuriser les déplacements doux, révéler les éléments naturels du patrimoine : ces interventions permettent de **trouver un équilibre entre densification nécessaire et qualité de l'environnement quotidien**. Elles constituent également des réponses concrètes aux enjeux de préservation de la biodiversité et d'adaptation climatique, en réintroduisant la nature en cœur de village.

Investir dans les espaces publics et les mobilités douces, c'est ainsi **affirmer une vision du développement territorial qui place le bien-être des habitants au centre des préoccupations**, tout en renforçant l'attractivité et la résilience du village face aux défis contemporains.

Sommaire :

La place du village.....	40
Aménager un circuit découverte.....	42
Révéler la présence de l'eau.....	44
Un maillage piéton sécurisé.....	46
De la nature dans la cour d'école.....	48
Une gestion extensive et durable.....	50

La place du village



Retrouver une place du village conviviale

CONSTATS :

Les places jouent un rôle central dans la vie sociale, culturelle et événementielle d'un village. Historiquement, elles sont des lieux de rassemblement, de discussion et d'échange. Elles sont aussi des points de repères avec des bâtiments patrimoniaux importants sur ses pourtours : mairie, église, commerces... Au fil des ans, d'autres usages et organisations spatiales ont été choisis pour les places (circulation, parking, suppression de la végétalisation, ...) qui, ainsi, n'offrent plus les conditions d'une convivialité. Ce sont pourtant des sites vitrines pour les communes, des lieux identifiants par tous, qui pourraient retrouver de réelles fonctions d'espace partagé et de lieu de convergence, sans négliger les usages et besoins contemporains.

OBJECTIFS :

- Rendre la place accessible, en redonnant de l'espace aux piétons.
- Sécuriser les usages, en faisant ralentir les véhicules.
- Conserver l'accessibilité des commerces et services, en permettant le stationnement.
- Favoriser les lieux de rassemblements ponctuels, à l'aide d'équipements adaptés (mobilier, jeux, éclairage, ...).
- Partager l'espace, en créant des zones modulables et polyvalentes.
- Adapter la place aux saisons, en créant des zones d'ombre et de fraîcheur pour l'été et en pensant la gestion des eaux de pluies pour l'hiver.



Thématiques

Espaces publics
Nature en ville
Patrimoine bâti



Pour qui ?

Communes
Communautés des communes



Partenaires

Communautés des communes
PNR des Vosges du Nord
Départements 57 & 67
Région Grand Est
CAUE 57 & 67
Agence de l'Eau Rhin Meuse
Paysagistes concepteur

- Redonner de la place au végétal et au vivant, pour rafraîchir, infiltrer l'eau, favoriser la biodiversité, faire respirer les pieds de façade et préserver le patrimoine.
- Raconter et transmettre l'histoire du village.

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Résidence de paysage (démarche participative et exploratoire) et concertation citoyenne active.
- Étude de faisabilité, programmation et diagnostic de territoire et d'usage.
- Études de maîtrise d'œuvre : diagnostic, conception et chantier.
- Accompagnement PNR et CAUE (AMI, plan de financement, partenariat large...).
- Plan de gestion et d'entretien dimensionné des espaces : de l'îlot au pied de façade.
- Outils réglementaires dans le PLU(i) (OAP, % de pleine terre, matériaux).

RÉFÉRENCES :

Pied de façade végétalisée.
Hochfelden (67), 2023



Parking infiltrant.
Hochfelden (67), 2023



Aménager un circuit de découverte



CONSTATS :

De nombreux habitants ont formulé l'importance des chemins permettant de faire le tour du village et d'accéder aux espaces naturels de proximité. Ils ont noté l'importance des points de vue sur le village, mais aussi l'inquiétude sur la dégradation de certains chemins.

OBJECTIFS :

- Établir un circuit permettant de faire le tour du village.
- Accéder aux points de vue et aux espaces naturels.
- Promouvoir l'accès à la nature pour toutes et tous.
- Consolider les chemins qui composent le circuit.

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Faire un recensement des chemins permettant de faire le tour de la commune. Établir l'état des chemins, la présence et l'état des équipements sur les points de vue, la facilité des connexions entre les chemins, en évitant les routes fréquentées, ...



Thématiques
Espaces publics
Nature en ville
Mobilité



Pour qui ?
Communes
Habitants



Partenaires
Communautés des communes
PNR des Vosges du Nord
Départements 57 & 67
Région Grand Est
Offices du tourisme
Clubs Vosgiens
Concepteurs

- S'appuyer sur le maillage piéton interne à l'enveloppe urbaine.
- Établir un plan de gestion des chemins et les aménager avec parcimonie, pour permettre leur utilisation en toute saison.
- Travailler sur la signalétique du tour de village et sur le lien entre le chemin et les paysages environnants : travail sur les limites (muret en pierre, haie sèche, végétation...), aménagement des points de vue avec un mobilier les valorisant, en travaillant avec des scénographes ou des paysagistes concepteurs.

RÉFÉRENCES :



Fenêtre de paysage, PNR des Vosges du Nord, Windstein (67), 2025



Parcours d'observation du paysage, Studio Cynara, Erching et Obergeilbach (57), 2023



Résidence d'architecture et de paysage, PNR de Lorraine, Dieulouard (54), 2022



Point de vigilance : Il ne s'agit pas d'imperméabiliser les chemins de ce circuit ou d'élargir excessivement les chemins existants.

Révéler la présence de l'eau



CONSTATS :

Les rivières dans les villages sont souvent enterrées ou canalisées afin de réduire leur emprise, diriger leur flux et limiter le risque d'inondation. Hors des espaces naturels, elles sont peu accessibles et invisibilisées, alors même qu'elles sont probablement une des origines de l'implantation géographique de la commune. Ces choix historiques de gestion des rivières créent différentes pathologies : accélération de la vitesse d'écoulement de l'eau, mauvaise gestion des sédiments, montée en charge plus importante, réchauffement du volume d'eau, discontinuité écologique, perte des services écosystémiques (fraicheur par évaporation, cadre de vie, etc.).

OBJECTIFS :

- Dévoiler la présence de l'eau dans le village.
- Valoriser sa présence dans l'espace public du village et des espaces naturels.

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Études hydrologiques et topographiques pour trouver des solutions de reméandrage, de revégétalisation, de continuité écologique, de réouverture de la rivière au sein de son emprise existante ou en lui redonnant de l'espace.



Thématiques
Espaces publics
Nature en ville



Pour qui ?
Communes
Communautés des communes
Acteurs de la GEMAPI



Partenaires
Agence de l'Eau Rhin Meuse
Syndicat des Eaux et Assainissement GEMAPI
PNR des Vosges du Nord
Concepteurs et hydrologues

- Outils de médiation et de sensibilisation, en signalant la présence de l'eau par l'aménagement des rives ou de la couverture (rue), ou en développant des projets artistiques autour de l'eau avec l'école.
- Renaturer la rivière en s'appuyant sur des études hydrologiques, la concertation citoyenne et le paysage.
- Concevoir des aménagements, rendant la rivière accessible comme par exemple un ponton pour pouvoir se poser au bord de l'eau, profiter de sa fraîcheur...
- Penser la gestion globale de l'eau (déconnexion des eaux de pluies, expansion dans les milieux humides, infiltration, etc.).

RÉFÉRENCES :



Installation artistique
de Land'art collective -
« Anneau-Arbre », Françoise
Maire, Philippsbourg (57)



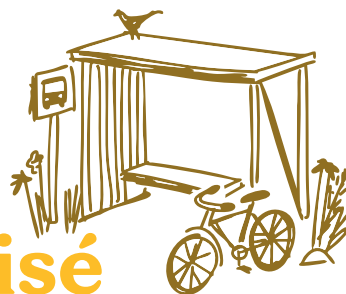
Passerelle,
Langensoultzbach (67)



Ponton de l'étang de Hanau,
Françoise Maire et Pic Bois -
Altevia, Baerenthal (57)



Un maillage piéton sécurisé dans le village



CONSTATS :

Conséquence d'un urbanisme pensé par le prisme de la voiture, les liaisons piétonnes entre les différents quartiers du village, et notamment les extensions villageoises d'après-guerre, ont été délaissées. D'autre part, les « schlupfs », par leur perte progressive d'usage privé, ont perdu leur statut de sente et ne permettent plus aux habitants de passer de l'intérieur à l'extérieur du village. Cette rupture des continuités piétonnes se ressent particulièrement le long de la route principale du village, où la largeur de la voie favorise la vitesse et renforce le sentiment d'insécurité pour les piétons et les cyclistes.

OBJECTIFS :

- Sécuriser les usagers vulnérables (piétons, cyclistes).
- Ralentir la vitesse des véhicules motorisés.
- Aménager des entrées de village qualitatives.
- Améliorer la qualité du cadre de vie, ainsi que le plaisir d'habiter.

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Décliner un plan de mobilité active à l'échelle de la commune dans le document d'urbanisme.



Thématiques
Espaces publics
Nature en ville
Mobilités



Pour qui ?
Communes
Communautés des communes



Partenaires
PNR des Vosges du Nord
Départements 57 & 67
Région Grand Est

- Réinvestir les venelles piétonnes existantes, en signalant les entrées de ces venelles par de petits aménagements (changement de matériaux au sol (pavés), panneaux signalétiques, petites assises...).
- Donner un statut de passages officiels aux « schlupfs », en instaurant un conventionnement ou une servitude avec les propriétaires et en intégrant leur statut de sente dans le PLU(i) pour permettre la pérennité de cet usage (éviter leur fermeture et leur disparition).
- Ouvrir de nouveaux chemins, si nécessaires, pour relier les différents quartiers du village aux services publics (école, mairie, aire de jeux...).
- S'appuyer sur des outils d'appui et d'expertise tels qu'une résidence de paysage, une étude de faisabilité, des études de maîtrise d'œuvre, ainsi que l'accompagnement du PNR et du CAUE.

RÉFÉRENCES :



Végétalisation des pieds de façades, Brantome (24), 2021



Visite d'un aménagement paysagé - « Petite Cité de Caractère », Vignory (52), 2023



Point de vigilance : Attention au sur-aménagement de ces passages qui pourrait entraîner une imperméabilisation de surface dispensable.

De la nature dans la cour d'école



CONSTATS :

L'école occupe une place centrale dans la vie des villages. C'est un lieu public, animé, de rencontres et d'apprentissages pour les enfants, les parents, les enseignants, les agents d'accompagnement, d'entretien... Les enfants passent en moyenne 1 à 2 heures dans les cours de récréation. Pour des raisons pratiques, normatives ou par habitude, les cours d'écoles sont progressivement devenues des lieux clos, lisses, uniformes et stériles, duquel le vivant et les sols fertiles ont disparu. L'école est le temps de l'apprentissage de notre future génération. Il ne peut pourtant pas se faire sans connexion avec le vivant, les éléments naturels et climatiques.

OBJECTIFS :

- Définir un projet participatif de transformation des cours d'écoles, se basant sur les besoins des enfants et donner plus de place au vivant.
- Transformer concrètement l'espace de la cour, en soutenant ceux qui l'entretiennent.
- Créer une diversité d'ambiance et des possibilités de jeux en situation d'apprentissage.
- Sensibiliser et faire la démonstration d'un lieu vivant et créatif.
- Créer un espace intergénérationnel, ouvert en dehors des temps scolaires.
- Révéler le territoire par ses matériaux et ses végétaux.
- Mobiliser les filières locales, pour éviter les réponses standardisées.



Thématiques

Espaces publics
Nature en ville
Patrimoine bâti



Pour qui ?

Communes
Communautés de
communes



Partenaires

Agence de l'Eau Rhin Meuse
PNR des Vosges du Nord
Départements 57 & 67
Région Grand Est
CAUE 57 & 67
ARIENA
Concepteurs
Habitants et associations

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Visites et transferts de compétences avec des écoles réaménagées.
- Une concertation active avec les parents, les enfants, les enseignants et les agents d'entretien de la commune / communauté de communes afin que, toutes et tous, se l'approprient.
- Un partenariat large qui associe tous les acteurs concernés ou intéressés : communauté de communes, communes, CEA, AERM, Réserve de biosphère allemande, professionnels de l'aménagement.
- Un diagnostic de la biodiversité à l'état initial et des usages, réalisé par un bureau d'études transdisciplinaire (écologie, paysagisme, hydrologie, vrd).
- Une conception accompagnée par un paysagiste, afin de faire des choix réfléchis et conscients quant à l'aménagement. Elle intègrera la gestion et l'entretien en tenant compte des ressources humaines et financières disponibles au sein des services techniques.
- Une fabrication locale, à partir des ressources locales ou à minima privilégiant des matériaux biosourcés, de proximité et/ou sans traitement.

RÉFÉRENCES :



Atelier de conception d'un
espace public avec des citoyens,
Dossenheim-sur-zinsel (67), 2025

Pour une gestion extensive et durable des espaces verts



CONSTATS :

Face aux changements climatiques, à l'urbanisation croissante et à l'interdiction des produits phytosanitaires (Loi Labbé), les communes doivent adapter leur manière de concevoir et d'entretenir les espaces verts. Depuis 2017, l'usage de ces produits est interdit dans les espaces publics, une interdiction étendue aux particuliers en 2019, puis aux lieux à usage collectif en 2022, afin de préserver la biodiversité et la santé des habitants. Tous les gestionnaires de JEVI (Jardins, Espaces Verts et Infrastructures) sont désormais concernés par ce changement de pratique, plus chronophage et coûteux pour les collectivités.

OBJECTIFS :

- Penser différemment la gestion des espaces verts et publics :
 - En « dosant » les efforts et les investissements, en redonnant de la valeur et une valeur ajoutée au travail des agents.
 - Pour augmenter la résistance aux aléas climatiques, des différents espaces du village, en fonction de leur fréquentation et leur typologie.
- Repenser, adapter ou réaménager avec sobriété certains espaces conçus avant la mise en place de la Loi Labbé est nécessaire. Ces aménagements doivent répondre aux attentes des riverains, respecter le budget et s'inscrire dans les trajectoires des changements climatiques.



Thématiques

Espaces publics
Nature en ville
Patrimoine bâti



Pour qui ?

Communes
Communautés de communes



Partenaires

PNR des Vosges du Nord
Départements 57 & 67
Région Grand Est
Service Régional de l'Inventaire
CAUE 57 & 67

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Formation des élus et des techniciens des collectivités en charge de l'entretien : « fleurissement durable », entretien cimetière.
- Plan de gestion différenciée à l'échelle communale (moins d'arrosage, moins de tonte, pas de produit chimique, moins de fleurissement saisonnier...).
- Sensibilisation du public (habitants, scolaires) et communication pédagogique sur ces nouveaux modes d'entretien et de gestion extensive et durable.
- Aménagement d'espaces nécessitant moins d'entretien : prairies fleuries, massifs de vivaces, haies champêtres... et laissant la place à la nature (désimperméabilisation des sols, refuges de biodiversité, ombrage...).
- Visites de projets de création ou d'entretien d'espaces verts exemplaires et inspirants.
- Appels à projets pour plus de nature en ville / désimperméabilisation des sols (aides aux études et à l'investissement).

RÉFÉRENCES :



Jardin d'un citoyen - Concours
« Jardiner pour la biodiversité » -
Projet Interreg, PNR des Vosges du
Nord, Sippersfeld (DE), 2020



Biodiversité et nature dans le village

Dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord



4



Un guide à destination des élus

Introduction

Le **patrimoine naturel** désigne l'ensemble des milieux, des paysages, des espèces animales et végétales, ainsi que des ressources géologiques et hydrologiques qui constituent la richesse écologique d'un territoire. Il ne s'agit pas seulement d'un héritage à contempler, mais d'un capital vivant dont dépend notre qualité de vie et celle des générations futures.

Des **enjeux majeurs** apparaissent : **environnementaux** (préserver la biodiversité face aux menaces telles que l'urbanisation, la pollution ou le changement climatique), **économiques** (valoriser durablement les ressources, en lien avec l'agriculture, la sylviculture, le tourisme vert, sans les épuiser), **sociaux et culturels** (maintenir le lien entre populations et nature, transmettre des savoirs et des pratiques respectueuses), **enfin, politiques et internationaux** (coopérer pour protéger les biens communs mondiaux tels que le climat, les océans, les forêts).

La protection du patrimoine constitue une **responsabilité collective** et implique une gestion durable, conciliant activités humaines et préservation des écosystèmes. Cela passe par des politiques publiques, des initiatives locales, mais aussi par l'engagement des citoyens. Préserver ce patrimoine, c'est garantir un avenir équilibré, où l'homme et la nature coexistent harmonieusement.

Sommaire :

Accueil de la biodiversité dans le bourg.....	56
Sensibilisation et information des scolaires..	58
Amélioration et partage de la connaissance..	60
Préservation des vergers et des prairies	62
Agriculture et biodiversité.....	64
Conservation de la biodiversité	66

Accueil de la biodiversité dans le bourg



CONSTATS :

Accueillir la biodiversité chez soi, dans son jardin ou au pied des murs, et végétaliser davantage son habitat constitue un premier pas vers son retour. Laisser la pelouse haute à certains endroits du jardin, planter des fleurs mellifères ou installer des nichoirs, sont autant d'exemples de micro-habitats pour les insectes, les oiseaux,... Leur présence améliore la pollinisation des arbres fruitiers et des légumes, et peut apporter de la nourriture aussi bien aux humains qu'à la faune. Un nouvel écosystème se met alors en place : de nouvelles espèces attire de nouveaux prédateurs renforçant ainsi l'équilibre naturel du milieu.

OBJECTIFS :

- Informer, sensibiliser et impliquer les habitants sur la préservation des organismes vivants qui les entourent, et sur les services que ces derniers peuvent rendre aux humains.
- Accompagner les propriétaires privés, afin de mieux intégrer les enjeux de biodiversité dans leurs pratiques.

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Identifier et préserver les aménagements favorables aux espèces patrimoniales du bâti (nids dans les combles, fissures dans les maisons, etc.).
- Installer des nichoirs adaptés à certaines espèces d'oiseaux sur le bâti communal (hirondelles, rouges-queues, sittelles, mésanges, rapaces nocturnes et diurnes) ainsi que des sites pour chauve-souris (Convention Chauve-souris).



Thématiques
Nature en ville
Espaces publics
Préservation du bâti ancien



Pour qui ?
Communes
Propriétaires publics et privés
Habitants



Partenaires
PNR des Vosges du Nord
Associations naturalistes
Pépinéristes

- Promouvoir, par des formations et une reconnaissance, une gestion raisonnée des jardins privés : fauche tardive, maintien de tas de bois ou de vieux murs, paillage naturel, îlots de nature spontanée, arbres haute-tige, conservation d'arbres morts, etc.
- Développer des jardins familiaux ou partagés avec une charte de bonnes pratiques.
- Poursuivre et étendre la gestion différenciée des espaces publics (suppression de l'utilisation des pesticides, fauche raisonnée, îlots de plantes mellifères ...), dans le cadre de dispositifs « Commune Nature » ou « Espace Nature ».
- Apporter des conseils aux habitants confrontés à des gênes liées à la faune sauvage (déjections, insectes piqueurs, etc.).
- Développer des trocs de plantes et de matériaux et mettre en place une grainothèque pour faciliter les échanges de graines entre habitants.
- Développer la construction de poulaillers et l'installations de lombricomposteurs.

RÉFÉRENCES :



Label « Commune Nature »,
Région Grand-Est et Agence
de l'eau Rhin-Meuse, 2023

Nichoir à mésanges
en pin sylvestre local,
H.Begon & M.Petrazoller,
Philippsbourg (57), 2022



Sensibilisation et information des scolaires



CONSTATS :

La sensibilisation, l'information et l'éducation sont des conditions essentielles pour développer notre intérêt pour la biodiversité. Comme le montrent régulièrement les sondages d'opinion, les jeunes générations s'intéressent de plus en plus tôt aux défis écologiques et sont particulièrement sensibles aux questions liées à la biodiversité.

OBJECTIFS :

- Mobiliser les écoliers, de manière transversale, à partir d'inventaires faune/flore jusqu'aux actions collectives de reconquête de la biodiversité locale.

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Fédérer et monter un projet pédagogique tout au long de l'année scolaire avec l'école primaire, par l'intermédiaire d'une association, autour d'une thématique précise. Des sorties scolaires pourront être dédiées à ce projet et permettre un rendu collectif en fin d'année.
- Créer un site pédagogique sur la commune, en partenariat avec l'école (jardin-verger pédagogique, etc.).
- Créer un Sanctuaire de Nature : un lieu communal spécifique, à vocation pédagogique, qui mettent en valeur les richesses naturelles les plus emblématiques du territoire (une roselière, une friche herbacée, un vieux verger, une forêt spontanée, etc.).



Thématiques
Nature
Biodiversité



Pour qui ?
Scolaires
Communes
Habitants



Partenaires
PNR des Vosges du Nord
Office français de la Biodiversité
Associations naturalistes
Sites d'éducation à la nature :
Maison de l'Eau et de la Rivière
Grange aux Paysages
Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord
Les Piverts
Ethic Etapes la Vie en Vert

Les habitants se mobilisent afin de garantir la préservation, sans passer par une voie réglementaire. Le PNR des Vosges du Nord coordonne leur mise en place et apporte un soutien financier aux projets.

- Création d'une Aire Terrestre Éducative : projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour des élèves du CE2 à la 3e, accompagnés de leur enseignant et de leur référent. L'Office Français de la Biodiversité coordonne la mise en place de ces aires éducatives et aide à la recherche de financements.
- Labellisation E3D (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) : développée par le Ministère de l'Éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires engagés dans une démarche globale de développement durable.

RÉFÉRENCES :



Aire éducative, Office français de la Biodiversité



Labellisation « E3D », Ministère de l'Éducation nationale, depuis 2019.

Amélioration et partage de la connaissance



CONSTATS :

Au sein de notre territoire, le paysage est soumis à de fortes évolutions et perturbations. La nature dite « ordinaire » mérite désormais toute notre attention : elle constitue le cadre de vie des habitants d'aujourd'hui et de demain. La sensibilisation, l'information et l'éducation sont des conditions essentielles pour développer notre intérêt pour la biodiversité.

OBJECTIFS :

- Associer les citoyens et acteurs locaux à la préservation de la biodiversité.
- Améliorer en continu la connaissance, grâce à des actions permettant de proposer des temps de pédagogie et d'échanges, en direct avec les convaincus, les curieux, les publics ciblés et, plus largement, l'ensemble des habitants. Ces initiatives visent à présenter l'importance de la biodiversité aux acteurs du territoire. Le format peut varier afin de s'adapter au public et au contexte.

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Diffuser les plateformes participatives d'inventaires sur les réseaux d'information communaux.
- Organiser des formations et des conférences sur les techniques de jardinage, permaculture, vergers haute-tige, etc.



Thématiques
Nature
Biodiversité



Pour qui ?
Communes
Habitants



Partenaires
PNR des Vosges du Nord
Associations naturalistes
CNFPT
Sites d'éducation à la nature :
Maison de l'Eau et de la Rivière
Grange aux Paysages
CINE Munchhausen
Les Piverts
Ethic Etapes la Vie en Vert

- Organiser des sorties nature/découverte sur des sites spécifiques ou autour de groupes d'espèces.
- Proposer des visites de jardins chez des particuliers volontaires souhaitant partager leur expérience, ou organiser des rencontres et échanges autour d'un thème (insectes, flore, mare, potager, etc.).
- Réaliser des inventaires de colonies de chauves-souris (expertise et repérage des sites de colonisation de chauve-souris).
- Organiser des « défis » ou « Rallye Nature ».
- Installer des panneaux d'informations concernant les différents projets réalisés ou à venir dans la commune.

RÉFÉRENCES :



Visite d'un jardin dans le cadre du concours « Jardiner pour la Biodiversité », PNRVN



Websérie « La pause Biodiv' »,
Office français de la Biodiversité

Préservation et restauration



Des vergers et prairies naturelles autour du village

CONSTATS :

Organisés en ceinture verte, les vergers, tout comme les prairies naturelles, assurent des fonctions paysagères, écologiques, sociales et économiques reconnues. Cependant ils connaissent un déclin marqué, lié à l'intensification des pratiques agricoles et notamment aux aménagements fonciers, au développement urbain, aux successions et à la réduction de leurs fonctions économiques. Les arbres fruitiers déperissant ou couchés à la suite de différents événements climatiques ne sont pas remplacés, ou le sont insuffisamment par rapport aux pertes constatées.

OBJECTIFS :

- Favoriser la restauration et la replantation de fruitiers haute-tige, de variétés locales, autour du village.
- Préserver et développer la ressource florale des prairies du ban communal.

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Informer les propriétaires sur l'importance et la conduite des vergers (choix des variétés, plantations, fauche tardive entre les arbres, taille et greffage, agroforesterie, pré-verger) grâce à des sessions de formation.
- Restaurer les vergers identifiés comme dégradés par de nouvelles plantations).
- Sensibiliser à l'utilisation de variétés anciennes ou traditionnelles et faciliter l'accès des propriétaires à ces variétés (Label Végétal Local).



Thématiques
Nature en ville
Espaces publics



Pour qui ?
Communes
Propriétaires publics et privés
Habitants
Exploitants agricoles



Partenaires
PNR des Vosges du Nord
Arboriculteurs
Chambres d'Agriculture
Associations naturalistes

- Organiser des plantations d'arbres fruitiers haute tige.
- Mettre en place des formations et retours d'expérience sur la thématique de l'agroforesterie.
- Demander des accompagnements techniques (conseils sur les périodes de coupe).
- Faire connaître et développer les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) à destination des agriculteurs notamment pour la préservation des orchidées et des plantes patrimoniales remarquables.
- Favoriser les baux ruraux environnementaux et l'Obligation Réelle Environnementale (le foncier communal pouvant constituer une première piste pour développer ces contrats de protection).
- Faire respecter les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales : bandes tampons de 5m minimum sans produits phytosanitaires, ni fertilisation le long des cours d'eau, et encourager la mise en place de bandes enherbées.
- Favoriser les bandes non fauchées dans les prairies.
- Développer des bandes fleuries sauvages.
- Restaurer des habitats thermophiles et mésophiles (trame de prairies).

RÉFÉRENCES :



Mise en place de bandes enherbées et fleuries



Plantations d'arbres fruitiers haute tige, PNR Vosges du Nord, Neuwiller-lès-Saverne (67), 2016

Maintien de la biodiversité

Dans les zones agricoles



CONSTATS :

Les arbres isolés, les bosquets et le bocage (ensemble continu de haies) marquent le paysage des Vosges du Nord par leur silhouette et jouent un rôle écologique majeur. Ils participent à la survie de certaines espèces, à leur reproduction, à leur développement et leurs déplacements. Leur présence contribue à diversifier les niches écologiques offertes à la faune et à la flore. Ainsi, ces arbres servent de perchoirs à de nombreux oiseaux, notamment les rapaces, qui contribuent à réguler les populations de campagnols des champs. Les activités agricoles, telles que viticoles ont un impact sur les paysages, les milieux, la qualité des cours d'eau, la préservation des espèces, et plus largement sur l'environnement. Ces milieux peuvent devenir de véritables réservoirs et favoriser la circulation des espèces. En effet, les pratiques viticoles menées dans une parcelle influent sur la diversité et l'abondance des espèces.

OBJECTIFS :

- Reconstituer des alignements d'arbres et/ou de haies, afin de recréer des corridors écologiques dans la matrice agricole.
- Retrouver un équilibre écologique au sein des écosystèmes agricoles, notamment l'écosystème viticole.



Thématiques

Nature
Biodiversité
Agriculture



Pour qui ?

Communes
Propriétaires publics et privés
Exploitants agricoles



Partenaires

PNR des Vosges du Nord
Exploitants agricoles
Chambres d'agriculture
Pépiniéristes
Associations naturalistes

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Sensibiliser et former à la plantation, à l'entretien et aux fonctions des haies et des bocages (brise-vent, ombrage, zones tampons pour l'écoulement de l'eau, « hot spots » de biodiversité).
- Établir, en liaison avec le plan d'aménagement foncier, un programme de replantation d'arbres, de bosquets et de haies, en partenariat avec les différents propriétaires.
- Mettre en place une politique communale de l'arbre : valorisation des arbres remarquables, programme de plantations, mise à disposition de plants pour les habitants, etc.
- Favoriser la mise en place de murets de pierres sèches et de pierriers autour des parcelles viticoles (réflexion sur les zones refuges).
- Favoriser les bandes enherbées et les bandes de fleurs sauvages : expression de la flore spontanée, diversification des modes de gestion dans le temps et l'espace (décalage entre le roulage de l'herbe inter-rangs et la fauche).

RÉFÉRENCES :



Programme « Trame verte et bleue » - plantations de haies, PNR Vosges du Nord



Haies plantées dans les Vosges du Nord



Conservation de la biodiversité



Dans les milieux naturels : forestiers, humides et aquatiques

CONSTATS :

Pour favoriser la biodiversité dans les différents milieux naturels qui entourent nos villages, on peut aborder les notions de trames vertes et bleues, de continuités écologiques, mais aussi la trame « Vieux Bois » qui relie des îlots de vieillissement et de sénescence.

Le cours d'eau est l'exemple type de la trame bleue : il abrite la faune piscicole, les micro-invertébrés aquatiques, de nombreux batraciens ainsi que des oiseaux et des mammifères liés aux milieux aquatiques. La végétation des berges, et particulièrement les ripisylves, joue le rôle de trame verte et contribue à limiter l'érosion.

OBJECTIFS :

- Orienter la gestion forestière de la forêt communale en faveur de la biodiversité, dans une logique de résilience et d'adaptation au changement climatique.
- Adopter un programme de préservation des zones humides (ripisylve, prairies humides, etc.) ainsi que des espèces spécifiques à ces milieux.

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE :

- Organiser des visites ou ateliers pour les habitants et les propriétaires de parcelles, sur l'intérêt des micro-habitats, en partenariat avec des experts.



Thématiques

Nature
Biodiversité
Agriculture
Eau



Pour qui ?

Communes
Habitants
Exploitants agricoles et forestiers
Viticulteurs
Propriétaires fonciers



Partenaires

PNR des Vosges du Nord
ONF
Agence de l'eau Rhin-Meuse
SDEA
CEN
Fédération viticole
Associations naturalistes

- Maintenir le nombre d'arbres morts (arbres sénescents, arbres à cavités, ...) à raison de 3 arbres morts minimum par hectare.
- Développer des lisières forestières structurées : gestion des coupes internes et externes au niveau des lisières.
- Faire respecter les Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) : bande tampon de 5m minimum sans produits phytosanitaires, ni fertilisation le long des cours d'eau) et favoriser les bandes enherbées, non fauchées et fleuries ainsi que les haies et les zones arborées.
- Créer des mares dans différents milieux (forestières, etc.).
- Restaurer les zones humides et les mares.
- Maintenir et développer les habitats des espèces des zones humides, comme le Cuivré des marais, la Mulette épaisse ou l'Agrion de Mercure.

RÉFÉRENCES :



Atelier de création d'une haie sèche, PNR des Vosges du Nord, Rott (67), 2025



Atelier de création d'une mare, PNR des Vosges du Nord, Diemerdingen (67), 2025

Retrouvez toutes les fiches techniques au format numérique pour accompagner vos projets :



Ils nous soutiennent :



Design : Labo.mg

Rédaction; suivi de projet & relecture : Léa Messner-Pflumio, Pascal Demoulin, Camille Massotte-Antoine, Élisabeth Milliancourt, Aurélie Wissner, Anne Babot, Jacques Wehrung, Noémie Thomas, Romy Baghdadi, Léa Mengus, Alexandra Mahéas

